



Assurance accident de la vie et assurance juridique

Par coco11

Ayant prit pour ma défense un avocat et médecin expert pour ma visite en vue de l'expertise médicale pour mon indemnisation accident de la vie.

Puis-je demander que les frais avocat + médecin conseil expert soient pris en charge ou remboursés a ma protection juridique. Je précise qu'il s'agit de la même compagnie qui me couvre pour les accidents de la vie et assurance protection juridique.

Je vous remercie de la réponse.

Cordialement

Par Floch6768

Bonjour

Avant de prendre un avocat et un médecin expert avez-vous fait une déclaration à votre assureur de protection juridique pour avoir son accord?

Par coco11

Bonsoir et merci pour votre intérêt.

Non je n'en ai pas fait la demande, car je n'en étais pas informé .

Es ce malheureusement trop tard pour la faire,j'ai un rdv téléphonique demain matin avec le juriste de la compagnie.

Merci

Cordialement